



NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 16

Présents : 15

Absents : 0

Excusés : 1

Nombre de suffrages
exprimés : 16
Pour : 16
Contre : 0
Abstentions : 0

Date de convocation
12/11/2020

Date d'affichage
20/11/2020

Le Maire certifie le caractère
exécutoire de la présente
délibération, qui a été
transmise en Sous-Préfecture
et publiée le :

20/11/2020

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 18/11/2020

L'an deux mille vingt, le dix-huit novembre à 19h15, se sont réunis les membres du conseil municipal sous la présidence du Maire, Mme CHARROIS Nicole.

Etaient présents : Mme CHARROIS Nicole, M. CUNAT Damien, Mme BEURTON Sandrine, M. RAULIN Thomas, Mme DELORME Sylvie, M. DELIEGE Fabrice, M. RUSE Serge, Mme VAUNE Audrey, Mme RAUMEL Karine, M. ROUY Christophe, Mme PETAT COLLE Annick, M. LAMOISE Régis, Mme LURION Eve-Hélène, Mme COINTEAUX Chantal, M. DECLERCQ Ludovic.

Etai(ent) excusé(s) : Mme FRANCOIS Vanessa donne procuration à Mme BEURTON Sandrine

Etai(ent) absent(s) : /

A été nommé comme **secrétaire de séance** : M. CUNAT Damien

Décision modificative du budget 2020 Délibération n°2020 - 65

Considérant la remarque du comptable public,
Considérant qu'il n'y a pas assez d'argent dans l'article 678,
Considérant le budget primitif 2020 en suréquilibre,

Il convient de procéder à la modification suivante dans le budget primitif 2020 de la commune :

Article 678 : + 1000 euros

Décision adoptée à l'unanimité.



Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.
Ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.
Fait à Bayon,
Le Maire

